

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 octobre 2017**  
~~~~~

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE  
NOUVEAUX DISPOSITIFS DE PRATIQUES COLLECTIVES  
PROPOSÉS PAR LA STRUCTURE,  
ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
DES INVESTISSEMENTS ET DEMANDES DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 octobre 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. José MARTINEZ à Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Monsieur Stéphane SIMON

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur René GARRO, Monsieur Grégory BRO, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU ensemble, la délibération n°1342 du conseil communautaire du 26 septembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2016-I-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes vallée de l'Hérault, en particulier la compétence facultative relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2017 approuvant le budget primitif de la Communauté de communes ;

VU le schéma départemental de l'enseignement musical de l'Hérault 2017-2021 arrêté par délibération du conseil départemental en date du 27 juin 2016 ;

VU la délibération n°1500 du Conseil communautaire en date du 12 juin 2017 relative aux nouveaux dispositifs de pratiques collectives proposés par l'Ecole de musique intercommunale, et à l'approbation du plan de financement afférent,

VU les objectifs du nouveau projet de territoire et des premières orientations partagées du futur projet d'établissement,

VU le vote du budget primitif intégrant ces dépenses et recettes ;

CONSIDERANT la préparation de la rentrée scolaire 2017-18 de l'Ecole de musique intercommunale,

CONSIDERANT que dans la perspective de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de pratiques collectives, des investissements en termes d'instruments de musique et de l'obtention de subventions potentielles liées à ces acquisitions, s'avèreront nécessaires,

CONSIDERANT que l'Ecole de musique intercommunale développe son action d'éducation artistique et culturelle, et de formation du musicien :

- par la création d'ateliers « découverte » des pratiques instrumentales et vocales dans le cadre des premiers pas des enfants de 6 ans à l'école de musique,
- par la création d'un atelier « Fanfare après l'école » s'inscrivant dans le développement des pratiques musicales et l'accompagnement des pratiques amateurs sur le bassin de vie de Saint Pargoire,
- par l'ouverture de la classe de contrebasse à cordes,

CONSIDERANT que cette nouvelle offre s'inscrit également dans la nécessaire évolution professionnelle d'un enseignant musicien, accompagnée financièrement par le FIPHFP (*fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique*), après valorisation de ses compétences initiales, complétées d'un véritable plan de formation dans les diverses esthétiques de la contrebasse sur plusieurs années,

CONSIDERANT que des actions de découverte et d'initiation à la contrebasse seront proposées en complémentarité des actions de communication spécifiques et en amont de l'ouverture officielle de cette discipline musicale,

CONSIDERANT que les acquisitions liées à ces différentes actions peuvent mobiliser une subvention au Conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDERANT que pour des raisons techniques et administratives, les 1.000,00 (e) d'aide du FIPHFP contenus dans le plan de financement prévisionnel initial n'auraient pas dû être intégrés ; celui-ci viendra financer ultérieurement l'adaptation de 3 instruments,

CONSIDERANT qu'il convient donc d'actualiser et de valider la modification de la part d'autofinancement de la CCVH qui passe ainsi de 9.666,00 (e) HT à 10.966,00 (e) HT, soit de 36% à 40% conformément au plan de financement présenté en annexe,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les nouveaux dispositifs de pratiques collectives proposés par l'Ecole de musique intercommunale,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant :

**Communauté de Communes  
Vallée de l'Hérault**

**Plan de financement prévisionnel actualisé  
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE  
Acquisition d'instruments dans le cadre nouveaux dispositifs de pratiques collectives**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	PART	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Ateliers découverte	5 000,00 €	19%	Conseil Départemental Hérault	16 000,00 €	60%
Fanfare après l'école	16 666,00 €	62%			
Contrebasses à cordes	5 000,00 €	19%			
			PART FINANCEURS	16 000,00 €	60%
			PART CCVH	10 666,00 €	40%
TOTAL HT	26 666,00 €	100%	TOTAL HT	26 666,00 €	100%
TOTAL TTC	31 999,20 €		TOTAL TTC	31 999,20 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil départemental de l'Hérault, et tout autre financeur (public ou privé) dans la limite de 80% pour les demandes de financement de ces investissements,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté, le plan de financement prévisionnel proposé,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la mise en place de ces nouvelles actions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1546 le 24/10/17  
Publication le 24/10/17  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 24/10/17  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20171023-lmcl104796-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



# DETAIL DES ACQUISITIONS

POSTES	MONTANT (HT)
<b>Ateliers découverte</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Souffler avec des Cuivres /</b>	
- 2 trompettes de poche	2 000.00
- 1 trombone à coulisse	
- 1 euphonium	
<b>Souffler avec des Anches</b>	
- 2 clarinettes Nuvo	500.00
- 2 saxophones Nuvo	
<b>Souffler avec une embouchure de flûte</b>	
- 4 flûtes Nuvo	500.00
<b>Gratter des cordes de guitare</b>	
- 4 guitares ½	400.00
<b>Frotter des cordes</b>	
- 2 violons 1/8	1 200.00
- 2 violoncelles 1/4	
<b>Percuter et Frapper</b>	
- Diverses percussions digitales	400.00
<b>Fanfare après l'école</b>	<b>16 666,00 €</b>
<b>Section Cuivres</b>	
- 4 trompettes	5 000.00
- 2 trombones	
- 2 euphoniums	
<b>Section Saxophones</b>	
- 4 saxophones alto	9 000.00
- 3 saxophones ténor	
- 1 saxophone baryton	
<b>Section Percussions</b>	
- Batterie	2 666.00
- Toms et percussions de parade	
<b>Contrebasses à cordes</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>3 contrebasses de taille différentes</b>	
1/8 <sup>ème</sup> de contrebasse	5 000.00
½ de contrebasse	
¾ de contrebasse/	
<b>TOTAL HT</b>	<b>26 666,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>31 999,20 €</b>